

CONSEILS PRÉCIEUX
À NOS FRÈRES TABLIGH
(JAMA'AT TABLIGH)

Par son éminence
CHEIKH AL-OUTHAYMINE

Compilé et Traduit par
Abû Zaynab al djazairi

Revu par
Abu Hamza Al-Germâny

Publié par
Le bureau de prêche de Rabwah (Riyadh)

www.islamhouse.com
L'islam à la portée de tous !

2^{nde} édition, 2009/1430

© Tous droits de reproduction réservés, sauf pour distribution gratuite sans rien modifier du texte.

Pour toutes questions, suggestions, ou erreurs, veuillez nous contacter à l'adresse suivante ou par le biais de notre site internet :

Office de prêche de Rabwah

P.O Box 29465 – Riyad 11457
Kingdom of Saoudia Arabia
Tel : +966 (0)1-4916065 - 4454900
Fax : +966 (0)1-4970126

Site internet en français :

www.islamhouse.com

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !



Au nom d'Allah, l'Infiniment
Miséricordieux, le Très
Miséricordieux

Introduction du traducteur¹

Louange à Allah, Le Puissant, à Lui appartient la création et le commandement, Il sait ce que chaque âme accomplit ; il fait ce qu'il veut et Il est le Sage ; à Allah appartient la preuve évidente, s'Il avait voulu, il vous aurait tous guidés vers le droit chemin.

Je loue mon Seigneur, le remercie, je me repens à Lui et Lui demande pardon ; et je témoigne qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, l'Unique sans associés, le témoignage de la vérité et de la certitude ; et je témoigne que notre prophète et notre maître Mohammed est son serviteur et son messager le vérifique et le loyal, Seigneur ! Prie sur ton serviteur et ton messager Mohammed, et salue-le et bénis-le ainsi que sa famille et ses compagnons jusqu'au jour du jugement dernier.

¹ Compilé et Traduit par Abû Zaynab al djazairi. Le 15 rabi' awwal 1423 et revu le 15 rabi' awwal 1430 par Abu Hamza Al-Germâny. Les titres sont du traducteur ou du correcteur.

Parce que les savants sont les héritiers des prophètes, et les détenteurs de ce dépôt immense qu'est la science, il nous faut revenir à eux pour juger de nos différends et afin qu'ils nous éclairent la voie à suivre dans la compréhension des deux sources que sont le Livre d'Allah et la sunna purifiée.

Avec la disparition ces dernières années de plusieurs éminents savants, on ne peut que se rappeler la parole de notre prophète (que la prière et la paix soient sur lui) :

« Allah ne prend pas la science en l'arrachant aux gens, mais Il la reprend en reprenant l'âme des savants jusqu'à n'en laisser aucun. Dès lors, les gens mettent à leur tête des ignorants qui lorsqu'ils sont interrogés sur certains points, donnent leur avis en se basant sur aucune science : Ils s'égarent ainsi et égarent les autres » Rapporté par Al-Bukhari et Muslim selon 'Abdullah ibn 'amr ibn al'as

Parmi ces imams de la sunna qui ont marqué notre époque, était son éminence l'érudit *Mohammed Ibn Salih Ibn Outhaymine (qu'Allah lui fasse miséricorde)* qui fut, par sa science dans de très nombreux domaines tels que la croyance et le *fiqh*, une des principales références pour les gens de la

sunna en général et plus particulièrement pour les étudiants en théologie.

Voici une série de question qui furent posées au cheikh *Ibn Outhaymine* autour de certaines pratiques de *jama'at tabligh*, il nous a semblé bon de les réunir et de les traduire afin de les mettre à la disposition de nos frères francophones, et ceci pour plusieurs raisons :

- Éclaircir la position du cheikh (qu'Allah lui fasse miséricorde) et de lever quelques ambiguïtés quant à son adhésion totale à toutes les pratiques des membres du groupe tabligh, comme on l'a injustement propagé.
- Mettre en garde contre certaines croyances et pratiques n'ayant aucune origine, ni dans le Livre d'Allah et la sunna authentique, ni dans les pratiques de nos pieux prédécesseurs.
- Mettre en application la parole de notre prophète : « *La religion, c'est le bon conseil* » Rapporté par Mouslim selon Tamim ibn awç ad-dari
- Appliquer la règle connue chez les savants du hadith : le *jarh* (la critique)

prévaut sur le *ta'dil* (*l'attestation d'honorabilité*). Ainsi que la parole du compagnon *Houdayfa ibnoul yemen* : « *Les gens questionnaient le prophète au sujet du bien, et moi je le questionnais au sujet du mal, de peur que celui-ci ne m'atteigne* » Rapporté par Al-Boukhari.

Ces questions et réponses sont tirées et traduites de trois différents ouvrages du cheikh (voir les copies de références de ces ouvrages) :

- 1.** « sahwatoul islâmiya dawâbite wa tawjîhâte » : aux éditions dar el qasim, Riyadh
- 2.** « charhou kachfou choubouhate » aux éditions dar el athariya, Riyadh
- 3.** « charhou riyadou sâlihîne »

Je demande à Allah le Tout Puissant d'accepter ce modeste travail, et qu'Il nous mette parmi ceux dont Il a loué les actions dans Sa Parole lorsqu'Il dit :

﴿ وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلَيَاءُهُمْ بَعْضٌ يَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ
 وَيَنْهَاونَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُعِيمُونَ أَصْلَوَةَ وَيَنْهَاونَ أَرْكَوَةَ وَيَطْبِعُونَ
 أَللَّهُ وَرَسُولُهُ وَأُولَئِكَ سَيِّدُهُمْ هُنَّ أَلَّا هُنَّ عَنِّيْرُ حَكِيمُ ﴾ ٧١ ﴾

« Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la salat, acquittent la Zakat et obéissent à Allah et à son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est puissant et Sage »
 Sourate At-Tawba verset 71

Abû Zaynab al djazairi

Le 15 rabi' awwal 1423 (2002)

Questions et Réponses tirées de l'ouvrage :
« sahwatoul islâmiya »

La pratique de la jawla n'a aucune origine

Question 96 page 274 :

Quel est le jugement concernant la pratique des *jawlas maqamiya* et *intiqaliya*, sachant que certains prétendent que cela a été pratiqué par le messager d'Allah et ses compagnons ?

Réponse : Quant à affirmer que ceci a été pratiqué par le prophète et ses compagnons, je ne connais aucune preuve, donc ceux qui prétendent cela doivent apporter des preuves afin de nous y guider, et nous les accepterons et les appliquerons *incha Allah*.

Les invocations en groupe n'ont aucune origine

Question 102 page 282 :

Quel est le jugement quant au fait d'invoquer Allah en groupe après le *bayâne* (discours des membres du tabligh) ou encore avant de sortir de la mosquée pour la *jawla* ?

Réponse : L'invocation en groupe, que ce soit après le *bayâne*, ou avant de sortir de la mosquée pour le prêche n'a aucune origine, ceci est une forme d'innovation. C'est pour cela qu'il faut diriger ceux qui pratiquent cela et leur prouver que cette pratique n'a aucune origine dans la législation, et afin que leurs actes soient en conformité avec la religion d'Allah.

La personne doit prêcher les gens qui lui sont proches

Question 58 page 211 :

Quel est le jugement quant à l'appel vers Allah des populations se trouvant à l'étranger, qu'elles soient d'origine arabe ou autre, car beaucoup de prêcheurs se consacrent à cela et insistent fortement ?

Réponse : A mon avis, la personne doit prêcher les gens proches de lui, car Allah a indiqué en premier lieu à son Messager Muhammad :

﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ ﴾

« *Et avertis les gens qui te sont le plus proches* »
sourate les poètes v : 214

En effet, s'il y a la possibilité dans son pays de prêcher et d'éduquer les gens, alors on ne doit pas se rendre dans un autre pays, même si celui-ci est un pays voisin. Lorsque son pays connaît une constance dans la pratique d'une manière souhaitée, on peut se rendre au second pays puis au troisième. Ceci, car Allah a dit à son messager :

﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ ﴾ (٢٤)

« *Et avertis les gens qui te sont le plus proche* » et

Il a dit à l'ensemble des croyants :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا قَاتِلُوا الَّذِينَ يُؤْنَكُم مِّنَ الْكُفَّارِ ﴾

﴿ وَلَيَحِدُوا فِي كُمْ غَلَظَةً وَاعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ مَعَ الْمُنْصَرِينَ ﴾ (١٢٣)

« *Ô vous les croyants ! Combattez d'abord les mécréants avoisinants; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.* » Sourate at-tawba v : 123

Quant au fait de se rendre en Amérique, en Russie ou ailleurs pour le prêche, ceci ne fait pas partie de la sagesse. La sagesse consiste à rectifier les gens de son pays avant tout et de sa famille avant toute chose, puis les gens les moins éloignés, et ainsi de suite, ceci en conformité avec ce qu'Allah le Loué a indiqué à son prophète.

Limiter les sorties à des durées précises n'a aucune origine dans la sunna

Question 95 page 273 :

Quel est le jugement quant aux sorties de 3 jours, 40 jours, 4 mois avec le groupe *tabligh* ?

Réponse : Limiter les sorties pour le prêche vers Allah et pour visiter ses frères, 40 jours ou une semaine, un mois, ou une autre durée n'a aucune origine dans la sunna, à ma connaissance. Mais quant à ceux qui prennent ce temps par souci de se mettre des limites et par souci d'organisation tout en sachant que la période n'est pas le but voulu, mais seulement un moyen, il n'y a en cela aucun mal tant que ceci n'est pas considéré ou pris comme une adoration.

Comment le prêche peut-il être fait sans science ?

Question 106 page 284 :

Ce qui est connu de cette *jama'a*, c'est avant tout son désintérêt envers la science, ainsi que son rejet face à ceux qui étudient. D'après leurs paroles, les compagnons ne recherchaient pas tous la science, et certains parmi eux étaient savants, mais la plupart d'entre eux se préoccupaient plutôt du prêche sur le sentier d'Allah.

Réponse : Ceci fait partie de l'ignorance, et du manque d'importance donné à la science et je ne sais vraiment pas comment peut se faire leur *da'wa* sans science. Car la *da'wa* n'est valable qu'avec la science selon la parole d'Allah :

﴿ قُلْ هَذِهِ هُوَ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَىٰ اللَّهِ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي ﴾

« *Dis : voici ma voie, j'appelle les gens (à la religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente* » sourate yussuf v.108

Il est impossible que la personne soit un prêcheur tant qu'elle n'est pas savante sur le sujet

vers lequel elle appelle, et il est donc obligatoire à ceux qui appellent vers Allah d'apprendre avant tout puis d'appeler les gens.

**Il est possible de se rendre au hajj et de
prêcher en même temps**

Question 104 page 283 :

Concernant le fait de donner la préséance à la sortie (*khourouj fi sabili lâh*) sur le hajj : il a été demandé à une personne, ne veux-tu pas d'abord accomplir le hajj ? ; il répondit non, car j'ai d'abord fait l'intention de sortir. Quel est votre avis à ce sujet ?

Réponse : Le fait de repousser le pèlerinage tout en ayant les moyens de l'accomplir a été un sujet de divergence entre les savants, certains ont affirmé que l'on pouvait repousser le pèlerinage, même si l'on a les moyens de l'effectuer dans l'immédiat. Cependant, cet avis n'est pas authentique, car il n'est pas permis à la personne de repousser le hajj afin de sortir pour le prêche, mais le fait d'effectuer le hajj permet en même temps d'y faire *da'wa* vers Allah, puisque la possibilité de faire le prêche pendant le hajj est plus aisée et propice. La personne douée de raison peut se rendre au hajj et y prêcher vers Allah.

**L'i'tikaf une fois par semaine est une
innovation**

Question 103 page 282 :

Quel est le jugement concernant *l'i'tikaf* (*retraite spirituelle*) hebdomadaire, tous les jeudis dans les *marakiz* (centre *tabligh*) sachant qu'ils utilisent le hadith suivant comme preuve : « *celui qui pratique l'i'tikaf une nuit dans une des maisons d'Allah, Allah mettra entre lui et le feu trois fossés. Entre deux fossés, il y a la distance contenue entre les cieux et la terre.* »

Réponse : L'i'tikaf tous les jeudis, lors de la nuit du vendredi, est sans nul doute une innovation, car il n'est pas rapporté du prophète qu'il réservait le jour du jeudi pour *l'i'tikaf*, mais il a effectué *l'i'tikaf* pendant le mois du ramadan, au début, puis au milieu puis à la fin de ce mois ceci à la recherche de la nuit du destin.

Puis quand le prophète fut informé que cette nuit se trouvait dans les dix dernières nuits de Ramadan, il pratiqua *l'i'tikaf* jusqu'à sa mort pendant les dix dernières nuits. Il n'a jamais pratiqué *l'i'tikaf* hors du mois de Ramadan, sauf une année où il ne le pratiqua pas au début de Ramadan et l'effectua pendant le mois de chawal. Il autorisa 'Umar ibnul Khatab à accomplir le vœu

qu'il avait effectué : celui de faire *l'i'tikaf* à la mosquée sacrée de La Mecque. Quant au hadith cité plus haut, il n'est pas authentique. (Rapporté par At-Tabari et Al-Bayhaqi : classé faible).

Le cheikh (*qu'Allah lui fasse miséricorde*) a dit page 271 :

Il y a un point les concernant qu'il faut soulever : certains d'entre eux pensent que les récompenses citées autour du *jihad* sur la voie d'Allah les concernent, et ceci n'est pas le cas. Les versets et les hadiths liés au sentier d'Allah concernent le *jihad* contre les mécréants, et non la sortie pour le prêche vers Allah : même si le prêche est considéré comme étant sur la voie d'Allah dans un sens large. La voie d'Allah comprend deux sens, un général et un plus précis, et les sources (du Coran et de la sunna) évoquent la récompense du martyr, du combat et de la dépense pour le *jihad*, qui est le *jihad* des ennemis par le combat.

Le cheikh a dit pages 272, 273 :

Mais ce groupe d'après ce que je vois a besoin de science, car il m'a été rapporté que nombre de leurs adeptes négligent l'étude de la religion, et ils

ne s'y consacrent pas. Ils disent que se consacrer à la science est le travail des savants, et ceci est une erreur, et c'est ce que je leur reproche.

Aussi il m'est parvenu que les dirigeants de ce groupe en dehors de notre pays (l'Arabie Saoudite) ont une croyance égarée, et si cela s'avère être vrai, alors il est obligatoire de mettre en garde contre eux, et de limiter le prêche à l'intérieur de notre pays d'une manière instituée (en conformité avec la loi), car dans notre pays il y a des savants. Où a été envoyé l'islam ? N'est-ce pas dans notre pays ? Et la foi reviendra à Médine et c'est pour cela que le prophète a dit : « *soritez les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique* » et dans une autre version « *soritez les polythéistes de la péninsule arabique.* »

Rapporté dans la première version par ibn hajar dans *Talkiçul khabir* (4/139) Al-Boukhari ainsi que Mouslim dans la version « *soritez les polythéistes de la péninsule arabique* » : et dans une version de Mouslim « *soritez les juifs et les chrétiens de la péninsule arabique jusqu'à ce qu'il n'y reste que des musulmans* » Pourquoi ceci est-il propre à la péninsule arabique ? Parce que cette région a une position importante, et pour que ne s'y mélangent pas plusieurs religions, l'islam et la mécréance.

L'explication du groupe tabligh de « lâ ilâha illa lâh » est-elle authentique ?

Question 101 pages 279, 280, 281 :

La plupart des partisans de ce groupe (tabligh) expliquent la parole « *il n'y a de divinité en toute vérité qu'Allah* » par : « **sortir du cœur les fausses certitudes dans les choses, et rentrer la vraie certitude en Allah, que c'est Allah qui créer, pourvoit à la subsistance, gère toute chose...** » Est-ce que cette explication est juste ? Si elle ne l'est pas, quelle est la vraie explication ?

Réponse : Cette explication n'est pas juste, car expliquer l'attestation de foi par cette définition, ne définit que le *Tawhîd* de la seigneurie seulement. Et ce qui est connu, c'est que le *Tawhîd* de la seigneurie seul ne permet pas à la personne de rentrer dans l'islam, car s'il permettait de rentrer dans l'islam et donc de rendre les biens de la personne sacrés ainsi que sa personne, alors les polythéistes vers qui le prophète a été envoyé auraient été musulmans, car ils croyaient d'une foi complète et ont accepté qu'Allah était le seul créateur, Lui seul gère toute chose dans Sa création. Mais le prophète a autorisé de les

combattre, de prendre leurs biens, ainsi que leurs femmes et leurs enfants, et d'hériter de leurs terres.

Quant à la signification authentique de la parole d'unicité, elle est :

Il n'y a pas d'adoré en toute vérité sauf Allah et toutes les adorations en dehors de celle d'Allah sont des adorations nulles comme a dit Allah :

﴿ ذَلِكَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ أَبْطَلٌ وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ

﴿ ٣٠ ﴾
الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ

« *Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est faux et qu'Allah, c'est lui le Haut le Grand* » sourate Luqman v.30.

Et les musulmans n'ont compris de cette parole immense que cette signification, mais les polythéistes eux-mêmes ont compris cette parole immense de la vraie manière, et c'est pour cela qu'Allah a dit à leur sujet :

﴿ إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ٣٥ ﴾
﴿ وَيَقُولُونَ أَيْنَا

﴿ ٣٦ ﴾
لَتَأْرِكُوا إِلَهَتَنَا إِلَشَاعِيرَ مَجْنُونِ

« *Quand on leur disait (aux polythéistes) point de divinité à part Allah ; ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ?* » sourate les rangés v35.36

Ceci prouve que les polythéistes avaient mieux compris la parole d'unicité *lâ ilâha illalâh* que ceux qui l'expliquent de la manière citée au début, que c'est Allah qui crée et pourvoit à la subsistance.

Ceci est un point très important, et la personne doit se repentir envers Allah de cette explication fausse de la parole d'unicité, et revenir vers la vraie explication autour de laquelle les musulmans sont en accord. Quant à ceux qui ne comprennent de la parole d'unicité que cette explication, ils rejoignent dans leurs compréhensions les polythéistes parmi ceux qui ont combattu le prophète ; la signification de cette parole immense est « il n'y a d'adoré en toute vérité qu'Allah ». La personne qui m'a questionné doit revenir à la vérité. Le *Tawhîd* de la seigneurie est une chose et le *Tawhîd* de la divinité en est une autre, et l'un ne se complète pas sans l'autre.

Le *Tawhîd* de la seigneurie est prouvé par la parole d'Allah :

﴿ إِنَّ رَبَّكَ هُوَ الْخَلَقُ الْعَلِيمُ ﴾

« *Ton Seigneur, c'est Lui vraiment le Grand Créateur, l'Omniscient* » sourate al-hijr v86

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

« *Louange à Allah Seigneur de l'univers* » Al-fatiha v.2

Quant au *Tawhîd* de la divinité, il est prouvé par la parole d'Allah :

﴿ شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأَفْلَوْا الْعِلْمَ قَائِمًا بِالْقِسْطِ ﴾

﴿ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴾

« *Allah atteste, ainsi que les anges et les doués de science, qu'il n'y a point de divinité à part lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité à part Lui, le Puissant, le Sage !* » Ali 'imran v.18

Qu'il se repente donc envers Allah, et qu'il sache que seul Allah mérite l'adoration sans associé. Nous demandons à Allah de nous guider tous ainsi que nos frères, vers la voie droite, le chemin de ceux qu'Allah a comblé de Ses bienfaits parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux.

L'adoration est un ordre arrêté

Question 98 page 276 :

Je suis sorti (avec le groupe de *tabligh*), et dans le programme il y a un moment où nous nous divisions en petit groupe afin de réciter les dix dernières sourates du Coran, ainsi que le tachahoud. Quel est le jugement concernant cet acte qui est en majorité pratiqué comme un acte pour se rapprocher d'Allah (adoration).

Réponse : L'adoration est un ordre arrêté (on ne peut ni y ajouter ni en diminuer quelque chose), il est donc interdit à la personne d'instituer autre chose que ce qu'Allah et son prophète ont institué, car Allah a reproché à ceux qui ont suivi autre chose que ce que Lui et son messager ont institué, Il dit :

﴿ أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذِنْ بِهِ اللَّهُ وَلَوْلَا كَلِمَةُ الْفَصْلِ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ ﴾

« Ou bien auraient-ils des associés (avec Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif

n'avait pas été prononcé, Il aurait tranché entre eux » Ash-shura v.21

L'adoration est arrêtée quant à sa pratique, sa quantité, sa forme, sa période, son lieu. Il faut donc que l'adoration suive la loi, quant à ce qui a été rapporté par la personne qui m'a questionné, ce programme dans la récitation, s'il a été rapporté de notre prophète alors nous l'accepterons. Autrement, il y a dans ce que le prophète nous a apporté ce dont nous avons besoin. Je ne connais rien, venant du prophète, de semblable dans le *dhikr* et la lecture du Coran, je conseille donc aux frères qui pratiquent cela, de l'abandonner pour un acte que le prophète a réellement pratiqué, car cela est mieux pour eux.

Les six qualités auxquelles appellent jama'a et tabligh illustrent des manquements probants

Question : 100 pages 278,279

L'appel du groupe *tabligh*, tourne autour de ce qu'ils appellent les six qualités qu'avaient les compagnons. Est-ce que ces qualités ont une origine dans le Coran et la sunna ? Et quel est votre avis sur ces qualités ?

Réponse : Les qualités auxquelles appellent nos frères du groupe *tabligh*, sans aucun doute, sont de bonnes qualités, mais ce ne sont pas les qualités qui regroupent les caractéristiques des prêcheurs vers Allah, ainsi que ceux qui sont appelés vers cette voie. Ils ont abandonné des qualités plus importantes et plus immenses que ce à quoi ils appellent, et ceci (les 6 qualités) ne reste qu'un effort de déduction de leur part, et c'est pour cela que nous avons écrit à certaines personnes que cette manière de prêcher illustre un manque, et qu'il fait partie de leur obligation de construire leur *da'wa* autour de ce que nous a apporté le prophète comme religion. Ceci, d'après le hadith de Umar ibnul khattab qui a dit : « *Un jour que nous étions*

assis auprès de l'envoyé d'Allah voici qu'apparut un homme aux habits d'une vive blancheur, et aux cheveux d'une noirceur intense, sans marques de voyage visibles sur lui, personne parmi nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du prophète plaça ses genoux contre les siens et posa les paumes de ses deux mains sur ses cuisses, il lui dit : ô Muhammad informe-moi au sujet de l'islam. L'envoyé d'Allah lui répondit : l'islam est que tu témoignes qu'il n'est pas de divinité si ce n'est Allah et que Muhammad est l'Envoyé d'Allah ; que tu accomplisses la salat ; verse la Zakat ; jeunes le mois de Ramadan et effectues le pèlerinage vers la Maison Sacrée si tu en as la possibilité. Tu dis vrai ! dit l'homme.

Nous fûmes pris d'étonnement de le voir interrogeant le Prophète et l'approuver.

Et l'homme de reprendre : Informe-moi au sujet de la foi. C'est répliqua le prophète de croire en Allah, en ses anges, en ses livres, en ses messagers, au Jour Dernier et de croire dans le destin imparti pour le Bien et le Mal,

Tu dis vrai, répeta l'homme qui reprit en disant : informe-moi au sujet de la perfection ; c'est répondit le prophète que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit.... Jusqu'à la fin du hadith ou le Messager d'Allah dit : ceci est Jibril, qui est venu vous enseigner votre religion. » Rapporté par Mouslim n°8.

Si nos frères du groupe *tabligh* construisez leur *da'wa* autour de ces règles que le prophète a nommées religion cela serait mieux et plus juste.

Le vrai sens de la certitude « Al-Yaqîne »

Le cheikh (*qu'Allah lui fasse miséricorde*) a dit dans son commentaire du livre *kachfou choubouhâte* page 43.

Il y a des gens qui expliquent la parole *lâ ilâha illallâh* par « sortir du cœur la certitude dans les choses, et rentrer la vraie certitude en Allah » cette explication est fausse, aussi nos pieux prédecesseurs ne la connaissaient pas, et la signification de *lâ ilâha illallâh* ne veut pas dire avoir la certitude en Allah, et sortir la certitude en d'autres choses, car ceci est impossible, puisque la certitude en d'autres choses est confirmée, Allah a dit :

﴿ ثُمَّ لَتَرَوْهَا عَيْنَ الْيَقِينِ ۚ ۗ ثُمَّ لَتَسْعَنَ يَوْمَئِذٍ عَنِ النَّعِيمِ ۚ ۸﴾

« *Vous verrez, certes, la fournaise puis, vous la verrez certes, avec l'œil de la certitude* » sourate At-Takathur v.6.7

Quant au fait d'avoir la certitude dans les éléments visibles cela n'annule pas le Tawhîd.

Le khourouj est-il raisonnable ?

Le cheikh (*qu'Allah lui fasse miséricorde*) a dit dans son commentaire de l'ouvrage *Riyadou salihine* tome 5 pages 116,117.

En ce qui concerne l'explication du hadith relaté par sa'd ibnu abi waqaç ou le prophète à dit : « *la personne qui dépense pour entretenir la veuve et le pauvre est comme celui qui combat sur la voie d'Allah : je crois qu'il a dit : il est tel le prieur qui ne cesse de prier et tel le jeûneur qui ne rompt pas son jeûne.* » Rapporté par Al-Boukhari et Mouslim

Dans ce hadith, il y a la preuve de l'ignorance de ceux qui s'en vont à droite et à gauche et abandonnent leurs familles dans leurs maisons ainsi que leurs femmes, et ils ne laissent personne pour s'occuper d'eux alors qu'ils ont besoin d'une personne qui dépensera pour eux, et les surveillera, ainsi que d'autres besoins. Tu les vois se déplacer dans les villes ou dans les régions ou probablement le besoin ne se fait pas sentir, mais ce n'est qu'une chose qu'ils apportent d'eux-mêmes, en croyant que cela est mieux que de rester auprès de leurs familles, et que de s'occuper de leurs enfants, garçons et filles, ainsi que de leurs

épouses et tous ceux qui sont sous leur garde : ils sortent et prétendent qu'ils guident les gens, alors qu'eux-mêmes abandonnent leurs familles qui sont prioritaires sur tous les autres pour ce qui est du bon conseil, Allah dit :

﴿ وَأَنذِرْ عَشِيرَةَ الْأَقْرَبِينَ ﴾
٢١٤

« *Et avertis les gens qui te sont le plus proche* »
sourate Les poètes v. 214

Commence par tes proches avant toute autre personne, quant à ceux qui partent pour le prêche vers Allah un jour ou deux, ou autre puis reviennent vers leurs proches le plus tôt possible cela ne les affectera pas, mais nous parlons des gens qui partent quatre ou cinq mois ou un an, laissant leurs familles. Sans aucun doute les actes de ces gens-là viennent prouver leur manque de connaissance dans la religion d'Allah alors que le prophète a dit : « *celui à qui Allah veut du bien, il lui fait comprendre la religion* » rapporté par Al-Boukhari et Mouslim.

Celui qui comprend la religion est celui qui connaît les choses et les prend en considération, et c'est celui qui entrent dans les demeures par les bonnes portes, afin d'y appliquer ce qui lui est prescrit.

Conclusion

Nous invitons tous nos frères du tabligh (qu'Allah les préserve et les mène au succès) à se cramponner au Coran et la sunna selon la compréhension de nos pieux ancêtres. Les plus pieux de cette communauté ont invité à l'islam de la meilleure façon, le récit de leurs vies est préservé dans les livres et nos mémoires. Aucun n'a prêché à la manière des tabligh.

Le fait d'être sincère et d'aimer le bien pour les autres ne suffit pas pour que l'œuvre soit agréée de notre Seigneur, il faut que cette dernière soit conforme à la voie de notre prophète et ceux qui l'ont suivi. Aimer la daawa est une qualité magnifique, c'est pour cela que nous invitons chacun de nos frères du tabligh à bien considérer les beaux conseils du savant Al-Othaymine et d'y arrêter son regard et son cœur.

Parce que notre devoir de fraternité nous enjoint au conseil, ce conseil vous est offert chers frères et sœurs, ouvrez-lui vos poitrines et sachez qu'Allah aime ses serviteurs repentants.²

² Cette conclusion est du correcteur Abu Hamza Al-Germâny.

Table des matières

Introduction du traducteur.....	- 4 -
La pratique de la jawla n'a aucune origine.....	- 9 -
Les invocations en groupe n'ont aucune origine	- 10 -
La personne doit prêcher les gens qui lui sont proches-	11 -
Limiter les sorties à des durées précises n'a aucune origine dans la sunna.....	- 13 -
Comment le prêche peut-il être fait sans science ?	- 14 -
Il est possible de se rendre au hajj et de prêcher en même temps.....	- 16 -
L'i'tikaf une fois par semaine est une innovation.....	- 17 -
L'explication du groupe tabligh de « là ilâha illa lâh » est-elle authentique ?.....	- 20 -
L'adoration est un ordre arrêté	- 24 -
Les six qualités auxquelles appellent jama'at tabligh illustrent des manquements probants.....	- 26 -
Le vrai sens de la certitude « Al-Yaqîne ».....	- 29 -
Le khourouj est-il raisonnable ?	- 30 -
Conclusion	- 32 -
Table des matières.....	- 33 -

وصايا ربانية لجماعة التبلیغ والدعوه

باللغة الفرنسية

مقتبس من فتاوى ومؤلفات

الشيخ العلامة محمد بن صالح العثيمين

ـ رحمه الله ـ

ترجمة: أبو زينب الجزائري

مراجعة: أبو حمزة الجرماني

1430/2009

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !